

Commune de FISLIS

Tableau des délibérations du Conseil Municipal Séance ordinaire du jeudi 12 juin 2025 à 20h00

Nombre de conseillers élus : 11

Date de convocation : 5 juin 2025.

Nombre de conseillers en fonction : 9

Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de RENGGLI Gérard, Maire, le Conseil Municipal de la commune de FISLIS s'est réuni :

Etaient présents (8) : M. RENGGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, Mme DURAND Marie-Michelle, M. BRASQUER Pierrick, Mme IFFENECKER Caroline, M. LIBIS Clément, Mme LINDER Christine et M. RICHARD Olivier.

Absente excusée (1) : Mme MONA Régine donne procuration à M. BRASQUER Pierrick.

Secrétaire de séance : Mme ELLENBERGER Caroline, secrétaire de mairie.

Ordre du jour	Décision	Délibération n°
1. Désignation du secrétaire de séance	Approuvée	2025/27
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2025	Approuvée	2025/28
3. Logement presbytère	Approuvée	2025/29
4. Mise à jour de la longueur de voirie communale	Approuvée	2025/30
5. Sécurité routière	Approuvée	2025/31
6. Chemin du Willerhof	Pas de délibération	2025/32
7. Signature de la nouvelle convention territoriale globale avec la CAF	Approuvée	2025/33

Le Maire,
Gérard RENGGLI

La secrétaire de séance,
Caroline ELLENBERGER

Commune de FISLIS

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance ordinaire du jeudi 12 juin 2025 à 20h00

Nombre de conseillers élus : 11

Date de convocation : 5 juin 2025.

Nombre de conseillers en fonction : 9

Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de RENGGLI Gérard, Maire, le Conseil Municipal de la commune de FISLIS s'est réuni :

Etaient présents (8) : M. RENGGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, Mme DURAND Marie-Michelle, M. BRASQUER Pierrick, Mme IFFENECKER Caroline, M. LIBIS Clément, Mme LINDER Christine et M. RICHARD Olivier.

Absente excusée (1) : Mme MONA Régine donne procuration à M. BRASQUER Pierrick.

Secrétaire de séance : Mme ELLENBERGER Caroline, secrétaire de mairie.

Le Maire salue les membres présents et ouvre la séance à 20h05.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2025
3. Logement presbytère
4. Mise à jour de la longueur de voirie communale
5. Sécurité routière
6. Chemin du Willerhof
7. Signature de la nouvelle convention territoriale globale avec la CAF
8. Divers (urbanisme, remerciements, Tour Alsace, ...)

1. Désignation du secrétaire de séance

2025/27

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace-Moselle qui précise que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme ELLENBERGER Caroline, secrétaire de mairie, comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2025

2025/28

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2025 a été transmis, aucune observation n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Logement presbytère

2025/29

Arrivée de MM. LIBIS Clément et RICHARD Olivier.

Le Maire informe qu'il a reçu les locataires du logement du presbytère le 28 avril dernier avec ses adjointes et qu'il a donné congé du bail pour le 21 décembre 2025, afin de permettre la rénovation complète du bâtiment.

M. et Mme HOENNER ont demandé à la commune une baisse de loyer pour la fin de bail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0), **décide** :

- **de baisser** le loyer du logement situé au 1^{er} étage du presbytère de 50 € à compter de juin 2025 ;
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document nécessaire.

4. Mise à jour de la longueur de voirie communale 2025/30

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L. 141-1 à L. 141-13 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2334-22 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau de recensement de la voirie communale ;

Considérant que les modifications apportées n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées sur les voies

Considérant que, dans ce cadre, les classements et/ou déclassements envisagés sont dispensés des formalités d'enquête publique préalable, en application des dispositions de l'article L141-3 2^e alinéa du code la voirie routière ;

Considérant que les **chemins ruraux** appartenant à la commune, affectés à l'usage du public, ne sont pas classés comme voies communales ; ils n'appartiennent pas au domaine public routier de la commune mais à son **domaine privé** (article L161-1 du Code de voirie routière) ;

Considérant **l'actuelle** longueur de voirie communale, relevant du **domaine public** routier, prise en compte pour un total de **6 766 mètres** ;

Sur proposition du maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0), **décide** :

- **d'approuver** la nouvelle longueur de voirie communale, d'un total de **6 957 mètres**, synthétisée comme suit :
 - voies à caractère de rue : 2 731 mètres
 - voies à caractère de chemin : 4 226 mètres
 - places et aires de stationnement exprimées en mètres linéaires : 0 mètre linéaire

Les chemins ruraux sont recensés pour une longueur de 17 288 mètres.

Le tableau, daté et signé, des voies et chemins dont la commune est propriétaire, est joint à la présente délibération.

- **d'autoriser** le Maire à signer tout document nécessaire.

5. Sécurité routière 2025/31

Le Maire informe que la commission de sécurité s'est réunie le mardi 10 juin, il convient de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les aménagements de sécurité définitifs à un bureau d'étude spécialisé. Ce bureau d'études s'occupe de l'avant-projet, du projet, de l'assistance aux contrats de travaux, de la direction de l'exécution des travaux et de l'assistance aux opérations de réception.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0), **décide** :

- **de confier** la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet Cocyclique de Soultz pour un montant de 4 200 € HT ;
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document nécessaire.

6. Chemin du Willerhof 2025/32

Le Maire rappelle qu'une demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été déposée en décembre 2024 pour la réfection du chemin du Willerhof. Cette demande de subvention a été accordée avec un taux de 20 % et un montant prévisionnel de 7 839,80 € pour une durée de 2 ans.

Le Maire propose de ne pas réaliser ces travaux cette année mais de terminer les aménagements de sécurité du village. Le conseil approuve.

En haut du chemin, il y a un grand trou, Laurent ira mettre du bitume à froid.

7. Signature de la nouvelle convention territoriale globale avec la CAF 2025/33

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Sundgau s'est engagée depuis 2021 dans un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à travers la Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG est une démarche partenariale entre la collectivité et la CAF. Elle vise à proposer une offre de service complète en adéquation avec les besoins du territoire et les habitants.

Cette offre s'articule autour des différentes missions de la CAF notamment autour de l'accompagnement des familles (versement des prestations, aides aux équipements petite enfance, enfance, jeunesse, lien social entre les habitants et soutien à la parentalité, accès aux droits...).

La CTG signée de 2021 à 2024 a pris fin et son renouvellement est prévue sur la période de 2025 à 2029.

Suite à la réalisation d'un diagnostic permettant d'identifier les besoins du territoire, les partenaires (CAF - MSA- CCS et autres acteurs de terrain) ont élaboré conjointement un plan d'actions pluriannuel pour le renouvellement de cette convention.

Ainsi la CTG permet de mobiliser toutes les ressources du territoire, de renforcer les coopérations et de contribuer à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions dans les politiques publiques mises en œuvre en direction des citoyens.

En signant la CTG, la Communauté de Communes et les autres acteurs en fonction de leurs compétences, bénéficient de moyens humains, techniques et financiers renforcés pour offrir plus de services de proximité aux familles.

Le plan d'action se décline sur 3 axes et comporte 12 fiches actions :

Les 3 axes retenus sont :

- **Axe 1 : Se lier, se relier pour mieux relayer**

Avec pour objectif de créer un réseau solide entre les acteurs du territoire pour améliorer la communication et la coopération.

- **Axe 2 : Renforcer les services aux familles sur le territoire**

Avec pour objectif d'améliorer l'accès et la qualité des services destinés aux familles.

- **Axe 3 : Renforcer l'accompagnement des professionnels PEEJ**

Avec pour objectif de soutenir les professionnels travaillant avec les enfants et les jeunes pour améliorer la qualité de leurs interventions.

Pour chaque axe plusieurs actions ont été définies :

Pour l'axe 1 :

- Action 1 : Repérer/Orienter les difficultés
- Action 2 : renforcer le lien social pour bien vivre ensemble dans le Sundgau
- Action 3 : consolider le Réseau Parentalité

Pour l'axe 2 :

- Action 4 : Bouge dans le Sundgau : Propositions en faveur des Ados
- Action 5 : Stratégie d'accueil du jeune enfant sur le territoire
- Action 6 : Consolider l'Offre d'accueil périscolaire
- Action 7 : Guider et soutenir les jeunes dans leur parcours
- Action 8 : Soutenir les parents sundgaviens

Pour l'axe 3 :

- Action 10 : Innover et adapter les accueils aux enjeux actuels
- Action 11 : Promotion des métiers de la petite enfance de l'enfance et de la jeunesse
- Action 12 : Faire connaître et structurer la CTG

Chaque action est déclinée en « fiche action » rédigée sur la base du diagnostic partagé, reprenant les enjeux, le descriptif de l'action, les partenaires mobilisables et le calendrier.

Des référents pilotes (les chargés de coopération CTG) veilleront à la mise en œuvre des actions en lien avec des partenaires. Des indicateurs seront identifiés afin de permettre une évaluation permanente du dispositif.

Éléments budgétaires

L'aide financière de la CAF reste identique à celle de la 1ère CTG.

Les montants ci-dessous concernent les aides perçues en 2024 par les organismes gestionnaires de services ou de structures, destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles pour l'ensemble du territoire (CCS et autres opérateurs).

Prestation de service	1 090 000,00 €
Bonus Territoire	765 000,00 €
Chargés de Coopération	74 400,00 €

Suite à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) validée à l'unanimité par le conseil du 27 février 2025, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sollicite l'engagement de tous les maires de la CCS pour la signature de cette convention.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré (pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0), **décide d'autoriser** le Maire à signer la Convention Territoriale Globale.

8. Divers

- La capacité d'accueil du périscolaire a été augmentée pour la rentrée de septembre, il faudra en tenir compte pour l'augmentation du montant négocié avec la Com Com.
- Urbanisme – 1 déclaration de travaux a été enregistrée :
 - M. HOENNER Joseph pour la mise en place d'un mur de soutènement en béton armé en L et rénovation escaliers en bloc granit pour 3 accès, instruction en cours.2 demandes de permis de construire (PC) ont été enregistrées :
 - M. WURTZ Alexandre, construction d'un carport, 8 A rue Principale, instruction en cours ;
 - M. CARLOS Joseph, construction d'une maison individuelle, rue des Landes, instruction en cours.
- Suite à la demande de permis de M. CARLOS dans la rue des Landes il faudra voir pour installer un lampadaire au niveau du passage piéton qui sera certainement déplacé.
- Le Maire donne lecture de remerciements reçus en mairie par la famille de GUTZWILLER Laurent pour le décès de sa maman, de REGLI Roland qui remercie le conseil municipal de plus réviser le loyer de son logement, des associations des Amis des Landes, les Amis de Luppach et de la Croix-Rouge d'ALTKIRCH pour les subventions versées.
- Le salon des communes se tiendra le 19 juin à COLMAR.
- Le Tour Alsace traversera la commune le samedi 2 août vers 13h34, le départ se fera de Ferrette à 13h30. Comme chaque année les organisateurs demandent aux communes de trouver des bénévoles pour sécuriser les intersections. La seule obligation est d'être titulaire du permis de conduire, un insert a été fait dans la circulaire de juin.
- Le Maire informe que les heures de travail que les ouvriers communaux de Fislis et Linsdorf consacrent à l'école seront notées et facturées au SIAS, après concertation avec le maire de LINSdorf et Marie-Michelle, présidente du SIAS.

- Le rangement de la carrosserie est à prévoir avec les pompiers et les présidents d'association, éventuellement lors de la journée citoyenne 2026. Le vieux chapiteau sera jeté également. Laurent a déjà commencé à ranger. Il faut voir avec Gilles LEGENDRE et Adrien HIGELIN ce qu'ils veulent faire de la vieille pompe.
- Deux voitures sont stationnées sur le parking de la salle depuis le mois de janvier, les gendarmes sont prévenus, une des voitures a été déplacée entre temps et l'autre sera mise à la fourrière par les gendarmes si elle ne bouge pas d'ici quelques temps.
- L'aire de jeux est fonctionnelle, cependant une clôture en bois, du grillage ou des arbustes seront mis en place car des chiens font leurs besoins dans les copeaux du fait de l'ouverture du côté de chez Christiane. L'inauguration est prévue le dimanche 28 septembre 2025 à 11h.
- Le Maire rappelle le dossier en cours sur la maison Zumkeller, la protection juridique sera consultée pour savoir quelles sont les obligations de la commune face à cette situation de péril. Dans le même ordre d'idée les domaines seront consultés pour savoir ce qui se passe avec la maison Stehlin.
- Le Maire informe que le conseil d'école a lieu le 17 juin 2025 à 18h30 à l'école de Fislis, BRASQUER Pierrick s'y rendra.
- La classe de CE2/CM1/CM2 de notre école a remporté le premier prix départemental du concours organisé par l'Office national des combattants et des victimes de guerre, autour du thème de la Grande Guerre. À cette occasion, une cérémonie de remise de prix se tiendra à l'école le lundi 16 juin à 10h15, en présence d'une délégation de l'ONaC-VG, venue saluer le travail remarquable des élèves et leur remettre un diplôme. Les maires des 3 communes y participeront. Le SIAS remettra un bon cadeau de 15 € valable à l'espace culturel du Leclerc de Hirsingue à chaque élève.
- Lors de la réunion du CCCSPV de ce jour, un devis de la Maison Collinet a été présenté pour 3 vestes de feu, 3 surpantalons de feu et 8 polos pour les pompiers pour un montant de 1 960,33 € HT, le conseil municipal donne son accord au Maire pour valider le devis.
- Mme LINDER Christine demande ce qu'il en est des agriculteurs qui traitent leurs champs avec des pesticides à proximité des maisons la nuit ? Le Maire explique que le traitement se fait la nuit pour limiter l'impact pour les abeilles, mais aussi pour utiliser moins de produits qu'en journée. RICHARD Olivier précise que suivant les produits utilisés la distance limite est située à 3 ou 5 mètres des habitations et que si le vent souffle à plus de 19 km/h c'est interdit d'épandre.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 11 juillet 2025 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h55.

Le Maire,
Gérard RENGGLI

La secrétaire de séance,
Caroline ELLENBERGER